



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière qu'à la session du Conseil qui sera tenue le 3 mars 2020, à 20 h, à la salle du Conseil, au 49 rue du Couvent, à Saint-Simon, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure, relative au lot 4 701 977, 85 rue Cloutier.

Cette demande vise à autoriser :

L'implantation d'un garage détaché de 18' X 24' en cour latérale gauche, à 2,40 mètres de la résidence.

Le règlement de zonage 544-19, stipule, au point 7) de l'article 7.3, que la distance entre un bâtiment accessoire détaché et un bâtiment principal doit être de trois (3) mètres.

La dérogation mineure est donc de 0.60 mètre par rapport à la norme prescrite.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite session du 3 mars 2020.

En foi de quoi, je donne cet avis ce 11 février 2020.

Johanne Godin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 11 février 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 février 2020.

Johanne Godin
Directrice générale et secrétaire-trésorière